

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SARL Marzin - Site de Kerbiterrien sur la commune principale de l'AIOT Kerbiterrien 22110 GLOMEL.

La référence de votre dossier est A-3-5FS3CIZS et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/05/2023 à 11h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Les prescriptions applicables à l'installation

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **42974881700021**

Raison sociale **SARL MARZIN**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERLEAN

22340 MAEL CARHAIX

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SARL Marzin - Site de Kerbiterrien**

Description des activités :

La SARL Marzin a repris l'élevage anciennement exploité par la SARL Myroya situé au lieu-dit Kerbiterrien sur la commune de Glomel. Ce site était soumis à Déclaration pour un élevage de poules reproductrices ou de poulettes. Les effluents étaient gérés sur les terres de la SCEA Corbel dont les gérants étaient les mêmes que la SARL Myroya. La SARL Marzin exploitera ce bâtiment pour 30 000 poulettes volières à raison de 2,4 lots par an soit un maximum de 72 000 poulettes produites par an. Les quantités de fumiers produites sont de 5904 uN et 4680 uP2O5. Les effluents seront valorisés en totalité sur les terres de l'Elevage de Kermarec, dont Christophe Marzin est le gérant et qui a repris, en partie les terres anciennement exploitées par la SCEA Corbel. Deux habitations sont situées à moins de 100 m du bâtiment. Il y a une maison appartenant à l'ancien exploitant qui est en location. La seconde est occupé par un tiers. Une demande de maintien de dérogation a été signée.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Kerbiterrien

22110 GLOMEL

X : 224844

Y : 6814344

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

L'augmentation des effectifs n'engendre que des réaménagements extérieurs. Il n'y aura pas de modifications de l'extérieur du bâtiments.

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2111	2111-2	Elevage de volailles	Nombre d'emplacements 30000 Animaux-Eq	Nombre d'emplacements 30000 Animaux-Eq	D	Poulettes

6 - Mode d'exploitation

Prescriptions applicables

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

La SARL Marzin a repris le bâtiment anciennement exploité par la SARL Myroya pour élever 30 000 poulettes en volière. Les effluents seront gérés sur les terres de l'Elevage de Kermarec avec qui une convention d'épandage a été signée. Les quantités exportées sont de 5904 uN et 4680 uP2O5. Une demande de maintien de dérogation a été signée par rapport au tiers situé à 97 m du bâtiment.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan de situation - 2000 - SARL Marzin.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d'ensemble - 650 - SARL Marzin.pdf

Modification des prescriptions applicables :

Dérogation tiers signée - SARL Marzin.pdf